



JEUNE INSTALLÉ.E : SAVOIR GÉRER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE SON EXPLOITATION

Objectifs:

Maîtriser la gestion de son exploitation et savoir répondre aux procédures administratives applicables. Savoir déclarer sa TVA; Savoir déclarer ses revenus professionnels agricoles

Contenu

- Rappel des différents systèmes : TVA forfaitaire et Réel TVA
- Délais et choix des modalités : les seuils de remboursement
- Les formulaires appliqués à la procédure TVA (télédéclaration)
- Savoir calculer le total des dettes TVA et des créances TVA
- Rappels sur la facturation (aspects réglementaires et pratiques)
- L'imposition des résultats agricoles : revenus catégoriels, IR ou IS
- Les conséquences d'un régime du micro BA ou de réel Micro BA et réel : les obligations, les imprimés administratifs, les délais
- Conséquences sur les revenus à déclarer, les crédits d'impôts possibles en lien avec l'activité agricole
- La déclaration de ses revenus professionnels à la MSA
- Calendrier des formalités administratives



le 16 décembre 2025



Auch, Gers

Intervenante : Natacha Legroux de l'AFOCG 31

Responsable de la formation : François LAMBONI

Bulletin d'inscription

**FORMATION : JEUNE INSTALLÉ.E : SAVOIR
GÉRER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
DE SON EXPLOITATION**

DATES : 16 décembre 2025

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE:

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

☐ chef.fe d'exploitation

☐ salarié.e agricole

☐ cotisant.e solidaire

☐ porteur.euse de projet

☐ autre, précisez:

Date d'installation le cas échéant:

.....



FORMATION PROFESSIONNELLE

JEUNE INSTALLÉ.E : SAVOIR GÉRER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE SON EXPLOITATION

INFORMATIONS PRATIQUES :

Durée : 7H

Public : Paysan.nes et porteur.euses de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : Auch de 9h à 17h.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge: deux possibilités de financement

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire). Des documents vous seront demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : 266 euros

- **Financement personnel :** 100 euros.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de service de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site sur l'onglet " Formations".

Fait à :

Le

Signature

VOS ATTENTES SUR CETTE FORMATION:

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

.....

Inscription :

Veillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour le non-éligible vivea **avant le 08 décembre 2025** à l'adresse suivante :



**ADEAR 32/ Association pour le
développement de l'emploi agricole et
rural**

56 avenue des Pyrénées
32 000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 / 07 77 39 52 04 ou à f.lamboni@adear32.fr

Numéro d'activité de formation : 73320036332